



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 28960

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les étudiants sortis non diplômés de l'Université dans leur recherche d'un emploi stable. Chaque année, la moitié des 750 000 jeunes entrés dans la vie active ont poursuivi des études supérieures. Néanmoins, un quart d'entre eux - soit environ 90 000 - ont quitté l'enseignement supérieur sans diplôme aucun. Selon une étude récente du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), ils rencontrent les pires difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ainsi, pour les jeunes sortant d'un BTS sans validation du diplôme, il apparaît, qu'au bout de cinq ans, 61 % d'entre eux ont un emploi à durée indéterminée contre 74 % s'agissant des diplômés, la situation de ceux qui s'arrêtent au niveau DEUG, formation destinée à mener en deuxième cycle est encore plus dramatique puisque ces jeunes possèdent très souvent un bac général et non un bac professionnel et restent marqués par une scolarité accusant un certain retard. Comme le souligne cette étude, « leurs conditions d'insertion professionnelle sont nettement plus proches de celles des bacheliers, voire des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, que de celles des autres sortants de l'enseignement supérieur ». Trois ans après leur sortie de l'université, ils sont moins nombreux que les « bac pro » à avoir trouvé un emploi à durée indéterminée. Face à cette situation préoccupante, elle lui demande donc de lui indiquer comment il entend y remédier. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les difficultés que rencontrent les étudiants sortis non diplômés de l'Université dans leur recherche d'un emploi stable. L'étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) montre en effet que chaque année 90 000 jeunes environ quittent l'enseignement supérieur sans aucun diplôme et rencontrent des difficultés pour s'insérer dans le marché du travail. Le Gouvernement a décidé, dans le cadre du Plan de cohésion sociale, d'orienter sa politique d'insertion des jeunes dans l'emploi vers ceux, sans qualification ni diplôme, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Cet objectif prioritaire ne remet pas en cause les dispositifs existants, qui ont démontré leur pertinence et leur efficacité, pour les jeunes titulaires d'une qualification ou d'un diplôme. Les jeunes en recherche d'emploi qui disposent d'une première qualification bénéficient des services de l'ANPE ou des missions locales, qui sont adaptés à leur situation. Les outils mis à leur disposition peuvent actuellement leur permettre de trouver un service ou une aide correspondant à leurs besoins. Les ateliers de recherches d'emploi, qui aident notamment les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi sont généralement bien adaptés à une première recherche d'emploi. Il s'agit d'apprendre à réaliser un curriculum vitae ou une lettre de motivation, d'apprendre à décrypter une offre d'emploi, à connaître le marché du travail local, régional ou national du métier recherché, à préparer un entretien d'embauche, etc. Les ateliers de recherche d'emploi sont une prestation rapidement mise en oeuvre par l'ANPE ou ses partenaires (délai maximal de huit jours pour intégrer un atelier). Certains jeunes, qualifiés ou diplômés, peuvent être moins autonomes que d'autres dans leur recherche d'emploi. Il s'agit alors de les accompagner, avec un référent unique, sur une durée de trois à six mois, dans leur recherche d'emploi.

Cet accompagnement peut également être mis en oeuvre pour les jeunes qui, malgré un premier diplôme obtenu, cherchent à bâtir un projet professionnel, ne sachant par quel métier ou secteur d'activité intégrer le marché du travail. Ces accompagnements peuvent être réalisés de façon individuelle ou collective, l'accompagnement collectif permettant de renforcer les chances d'intégrer le marché du travail par la dynamique créée au sein d'un groupe. Les mesures actuelles pour l'emploi ou à venir sont également adaptées aux jeunes titulaires d'un diplôme qui connaissent des difficultés pour trouver un emploi. Le contrat jeune en entreprise (CJE) s'adresse non seulement aux jeunes sans diplôme mais aussi à ceux qui sont peu diplômés ou peu qualifiés. Par ailleurs, ils peuvent intégrer une entreprise et mieux se former par le biais de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. En outre, les programmes de formation de chaque région permettent aux jeunes d'intégrer des stages de formation à vocation professionnelle. Enfin, dès 2005, les maisons de l'emploi permettront d'offrir localement un appui adapté aux jeunes diplômés qui connaissent un chômage de longue durée. Ces dispositifs de droit commun mettent à disposition des jeunes déjà qualifiés une panoplie complète d'outils pour trouver un emploi (ateliers, accompagnements individuels ou collectifs, formation et mesures pour l'emploi). L'action du Gouvernement, si elle privilégie l'accompagnement renforcé et personnalisé vers l'emploi des jeunes non qualifiés, ne crée pas de mise en concurrence entre les diplômés et les non-diplômés. Il s'agit, avec le Plan de cohésion sociale, de permettre aux plus fragiles d'entre les jeunes d'acquérir un premier emploi durable, tout en maintenant un niveau élevé de prestations, de formations et de mesures d'aide à l'embauche, qui favorisent l'entrée dans le premier emploi pour tous.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28960

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8882

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6676